

Rapport Annuel d'Activités

2016

DG SAFE

Table des matières

0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET.....	3
1. OBJECTIFS	4
1.1. Objectifs de la Direction générale	4
1.2. Evaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés	5
2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS - UTILISATION DES RESSOURCES.....	6
2.1. Environnement de la Direction générale	6
2.2. Ressources humaines de la DG	7
2.2.1. Tableau des effectifs	9
2.2.2. Agents en poste au 31/12/2016.....	10
2.3. Exécution budgétaire 2016	10
2.3.1. Crédits finaux et crédits initiaux.....	10
2.3.2. Crédits finaux et crédits engagés	11
2.3.3. Crédits engagés et paiements effectués	11
2.3.4. Utilisation des crédits reportés automatiquement et non- automatiquement de 2015 à 2016.....	11
2.3.5. Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées	11
2.4. Résultats obtenus	12
3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT- EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ART 66.9 RF)	18
4. CONCLUSIONS.....	20
5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ.....	22
6. ANNEXES	23
6.1. Relevés d'exécution budgétaire 2016	
6.2. Rapport sur le respect des délais de paiement	
6.3. Liste des exceptions - dérogations à la réglementation	
6.4. Obligations contractuelles de longue durée	
6.5. Procédures négociées exceptionnelles - articles 53, 134 et 135 RAP	
6.6. Résultat des évaluations ex-post	
6.7. Fonctions sensibles	
6.8. Evaluation de la mise en oeuvre des normes minimales de contrôle interne	

0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

	Appropriations of 2016	Crédits 2016		
A	Initial appropriations	Crédits initiaux	31.891.250,00	
B	Final appropriations	Crédits finaux	25.656.250,00	
C	Commitments	Engagements	24.280.059,82	
D	Commitments in % of final appropriations	Engagements en % des crédits finaux	95%	D=C/B
E	Payments	Paielements	18.070.397,11	
F	Payments in % of commitments	Paielements en % des engagements	74%	F=E/C
G	Cancellations of 2016 final appropriations	Annulations de crédits finaux 2016	1.376.190,18	G=B-C-K
H	Cancellations appropriations in % of final appropriations	Annulations en % des crédits finaux	5%	H=G/B
	Appropriations carried forward from 2016 to 2017	Crédits reportés de 2016 à 2017		
I	Automatic carryforwards from 2016 to 2017	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017	6.209.662,71	I=C-E
J	Automatic carryforwards from 2016 to 2017 in % of commitments	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017 en % des engagements	26%	J=I/C
K	Non-automatic carryforwards from 2016 to 2017	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017	0,00	
L	Non-automatic carryforwards from 2016 to 2017 in % of final appropriations	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017 en % des crédits finaux	0%	L=K/B
	Appropriations carried over from 2015 to 2016	Crédits reportés de 2015 à 2016		
M	Automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	4.494.320,48	
N	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	4.097.198,87	
O	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	91%	O=N/M
P	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	397.121,61	P=M-N
Q	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	9%	Q=P/M
R	Non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	0,00	
S	Payments of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	0,00	
T	Payments against non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paielements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	-	T=S/R
U	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016		U=R-S
V	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016		V=U/R
	Assigned revenue in 2016	Recettes affectées 2016		
W	Appropriations from assigned revenue in 2016 (current)	Crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées courants 2016	200.158,87	
X	Assigned revenue carried over to 2016	Crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées reportés à 2016	117.450,95	
Y	Balance of commitments on assigned revenue carried over to 2016	Soide des engagements reportés à 2016 sur crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées	95.912,47	
Z	Payments in 2016 against appropriations from assigned revenue (current and carried-over)	Paielements sur crédits de recettes affectées 2016 (courants et reportés)	281.347,28	
AA	Payments in 2016 against assigned revenue in % of assigned revenue in 2016 (current and carried-over)	Paielements sur crédits de recettes affectées 2016 en % des crédits de recettes affectées 2016 (courants et reportés)	68%	AA=Z/(W+X+Y)

1. OBJECTIFS

1.1. Objectifs de la Direction générale

1. Consolidation de la mise en œuvre de l'internalisation :

- Poursuite et développement de la professionnalisation des différents services de sécurité en vue de fournir des services internalisés sur mesure pour les activités parlementaires, adaptés à la spécificité de l'Institution, de haute qualité et répondant aux normes les plus élevées ;
- Adaptation des consignes propres à chaque entité ;
- Évaluation du risque pour chaque activité et événement organisé au sein de l'Institution ;
- Optimisation du Back Office destiné à permettre la formation professionnelle et assurer les remplacements et renforts rapides en cas d'urgence ;
- Perfectionnement de la planification du déploiement en fonction des besoins de l'activité parlementaire.

2. Poursuite du développement d'une nouvelle culture de sécurité participative au travers de la mise en œuvre des décisions du **Security Management Steering Committee** et du renforcement du rôle du **Network of Security Correspondents**. Développement de campagnes de sensibilisation, perfectionnement des outils de communication et rôle central de la cellule Need to Know.

3. Révision et adaptation des dispositions en vigueur dans divers domaines d'activités de la DG :

- Préparation d'un recueil complet, chronologique et thématique, des décisions politiques et administratives en matière de sécurité ;
- Projet de révision du système actuel de niveaux d'alerte en étroite collaboration avec les autres Institutions ainsi que de la réglementation dans les divers domaines d'activités de la DG notamment en ce qui concerne la protection rapprochée et les enquêtes sécuritaires internes ;
- Mise à jour des fiches réflexes du Crisis Management.

4. Mise en œuvre de la décision du Bureau du 9 mars 2015 relative au projet iPACS dans le strict respect du planning établi.

5. Poursuite de la mise en œuvre de la décision du Bureau du 20 octobre 2014 relative au **renforcement et à la réorganisation de toutes les entrées des immeubles du Parlement sur ses trois lieux d'affectation**. Finaliser la deuxième phase relative aux entrées connectées au bâtiment Altiero Spinelli.

6. Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de prévention, premiers secours et sécurité incendie. Développement du réseau de volontaires et du programme de formation professionnel des agents de surveillance et prévention, des fonctionnaires et autres agents de l'Institution en vue de bénéficier au sein de chaque bâtiment d'un large nombre de personnes spécialisées dans ce domaine.

7. Renforcement des relations avec les autorités locales et nationales et de la coopération interinstitutionnelle :

- Consolider les relations avec les autorités nationales : soutenir les autorités politiques et le top management dans le cadre de la préparation et du suivi des réunions du High Level Working Group sur les questions de sécurité ;
- Développer la coopération interinstitutionnelle en matière de sécurité

8. **Assurer**, dans le strict respect des procédures de marché, la **programmation budgétaire** notamment eu égard à la mise en œuvre du projet iPACS.

1.2. Evaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés

Pour les activités liées à la mise en œuvre des 8 objectifs fixés pour 2016, des risques potentiels ont été individualisés, à savoir :

Objectif 1, risque FAIBLE :

Toutes les actions nécessaires à la réalisation des différents aspects de cet objectif ont été mises en place. Ces actions ont démontré leur efficacité au cours des exercices 2015 et 2016. Dès lors, le risque lié à cet objectif peut être considéré comme très limité. Il s'agit maintenant principalement de veiller à ce que les instruments informatiques utilisés notamment pour la planification soient perfectionnées et maintenues au niveau requis.

Objectif 2, risque FAIBLE :

La consolidation des divers organes mis en place pour favoriser l'émergence d'une nouvelle culture de sécurité où les députés et les autres usagers du Parlement sont parties prenantes de la sécurité et concourent à son développement a permis de juguler les risques inhérents à cet objectif.

En effet, la composition du Security Management Steering Committee a été élargie aux Secrétaires généraux des groupes politiques et se réunit désormais 2 fois par an. Le SMSC, dans sa nouvelle configuration, et le Network of Security Correspondents s'avèrent essentiels pour assurer un contact permanent et une communication efficace entre les Groupes politiques, les DGs et les services du PE sur les questions relatives à la politique de sécurité.

Le rôle du service "Need to Know" a également été consolidé. En effet, depuis le premier passage au niveau d'alerte jaune en 2015, ce service a centralisé toutes les demandes de réunion, d'événement ou de manifestations culturelles soumises pour avis préalable à la DG SAFE et procédé au monitoring quotidien de leur nombre ainsi que de celui des personnes externes présentes au sein des locaux du Parlement afin de maintenir la limite permettant de réagir le plus aisément et le plus efficacement possible en cas d'incident majeur.

En outre, la DG SAFE a multiplié les sources d'information et outils de communication (emails, SAFEnet, communications visuelles, brochures....) relatifs à la sécurité.

Objectif 3, risque FAIBLE :

La réalisation de cet objectif est liée, d'une part, à la coopération interinstitutionnelle et, d'autre part, aux décisions du Bureau en ce qui concerne la révision du système de niveau d'alerte.

Objectif 4, risque MOYEN :

Toutes les actions ont été mises en place pour respecter les décisions et le planning établi par le Bureau. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer le fait que la réalisation de cet objectif est strictement liée aux procédures de marché et aux risques inhérents à ce type de procédures.

Objectif 5, risque FAIBLE :

Tout a été mis en œuvre en étroite collaboration avec la DG INLO pour que cet objectif soit réalisé dans les délais prévus. Diverses entrées supplémentaires ont par ailleurs été réaménagées au cours de l'exercice 2016.

Objectifs 6, risque FAIBLE :

La nouvelle stratégie de prévention, premier secours et sécurité incendie a été arrêtée et une phase-test a été lancée en 2015 afin de pouvoir généraliser sa mise en œuvre à tous les immeubles du Parlement. Ce projet a poursuivi son cours au cours de l'exercice 2016. Ce risque est donc considéré comme faible.

Objectif 7, risque FAIBLE :

Le climat sécuritaire mouvementé a amené à une coopération renforcée avec les autorités nationales des pays hôtes en matière de sécurité, en particulier avec les autorités belges, et des avancées ont été réalisées sur nombre de questions essentielles telles que le déploiement des forces armées belges dans le quartier européen, le contrôle de sécurité par les autorités belges de tous les employés d'entreprises externes travaillant dans les institutions de l'Union, la sécurisation du périmètre externe du Parlement et du quartier européen dans son ensemble.

Objectif 8, risque FAIBLE

Le risque majeur serait de ne pouvoir respecter les échéances ainsi que l'exécution des contrats. Un monitoring minutieux de tous les contrats (exécution et renouvellement du contrat ainsi que suivi budgétaire) quel que soit leur importance a été mis en place afin de garantir à l'Institution la gestion la plus optimale et efficace possible. En outre, pour le projet iPACs, une équipe projet a été créée pour garantir sa cohérence et assurer une gestion globale et efficace du projet.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS - UTILISATION DES RESSOURCES

2.1. Environnement de la Direction générale

Au cours de l'exercice 2016, sur fond de contexte sécuritaire complexe et toujours plus tendu, marqué en particulier par les attentats survenus à Bruxelles le 22 mars, la DG SAFE a continué à poursuivre les objectifs fixés par la stratégie du Concept global de sécurité mais aussi à mettre en œuvre les diverses mesures de renforcement de la sécurité prises par l'Institution qui, en dépit du climat sécuritaire mouvementé, a maintenu sa volonté de rester ouverte, transparente et accessible. En outre, la DG SAFE a également consolidé sa structure (voir point 2.2. Ressources humaines).

Tenant compte de l'évolution négative du contexte de sécurité et des niveaux d'alerte nationaux élevés tant en France qu'en Belgique, le niveau d'alerte du Parlement a été maintenu au jaune sur les trois lieux de travail, y compris dans les Bureaux d'information, tout au long de l'exercice 2016, à l'exception d'un passage au niveau orange entre le 22 et 29 mars suite aux tragiques attentats survenus à Bruxelles.

La DG SAFE a par conséquent maintenu un dispositif renforcé afin d'assurer un niveau adéquat de sécurité et de vigilance tout en garantissant l'ouverture du Parlement et la continuité des activités parlementaires.

Dans ce contexte, le Parlement a pris diverses mesures de renforcement de la sécurité que la DG SAFE s'est employée à mettre en œuvre. Ces mesures peuvent être distinguées comme suit :

a) Mesures d'ordre politique dans le cadre des relations avec les autorités nationales des pays hôtes et les autres institutions :

Au niveau politique, le climat sécuritaire mouvementé a amené à une coopération renforcée avec les autorités nationales des pays hôtes en matière de sécurité, en particulier avec les autorités belges, et des avancées ont été réalisées sur nombre de questions essentielles telles que le déploiement des forces armées belges dans le quartier européen, le contrôle de sécurité par les autorités belges de tous les employés d'entreprises externes travaillant dans les institutions de l'Union, la sécurisation du périmètre externe du Parlement et du quartier européen dans son ensemble.

b) Mesures destinées à renforcer les bâtiments du Parlement :

En ce qui concerne les mesures relatives au renforcement des bâtiments, le Bureau a approuvé en avril 2016 un update global de tous les travaux de sécurisation et investissements de sécurité approuvés précédemment pour Bruxelles et Strasbourg ainsi que leur planification pour les exercices 2016 et 2017.

Parallèlement, le Bureau a également adopté une série de mesures visant à renforcer la sécurité et le niveau de protection des bâtiments centraux du Parlement à Bruxelles et Strasbourg contre les risques d'intrusion ou d'attentat par la création d'un périmètre externe autour de ceux-ci.

La DG SAFE, en étroite coopération avec la DG INLO, a ainsi œuvré tout au long de l'exercice 2016 à la réalisation de ces travaux de renforcement des infrastructures et entamé diverses démarches quant à la sécurisation du périmètre immédiat des bâtiments centraux du Parlement à Bruxelles et Strasbourg.

Les résultats majeurs obtenus dans ces domaines ainsi que dans la mise en œuvre des actions et projets entrepris dans la ligne de la stratégie du Concept global de sécurité au cours de l'exercice de référence sont décrits sous le point 2.4 résultats obtenus.

2.2. Ressources humaines de la DG

Deux décisions importantes prises dans le cadre de ce large processus de renforcement ont conditionné l'activité de la DG SAFE et eu un impact sur sa structure. Tout d'abord, au vu de l'évolution du contexte sécuritaire et sur base d'une évaluation des risques établie par les services de la DG SAFE, il est apparu impératif de faire bénéficier le Président du Parlement européen d'une protection rapprochée au même titre que ceux de la Commission et du Conseil. En outre, le Bureau a demandé à ce que des agents armés soient déployés au sein des locaux de l'Institution afin d'y assurer la sécurité des points stratégiques.

L'exercice 2016 a dès lors vu la préparation et le lancement d'une série de procédures relatives à la mise en place de ces deux secteurs d'activité, en étroite coopération avec les services concernés des DGs PERS, FINS et INLO.

Dans ce cadre, sur demande du Président, le Parlement a obtenu des autorités belges d'être inséré parmi les organisations internationales et institutions européennes visées par la circulaire ministérielle OOP21.10 du 24 octobre 2014 afin qu'il puisse, dans les conditions décrites par celle-ci, faire exécuter certaines missions par son personnel de sécurité armé au même

titre que le Conseil de l'Union et la Commission européenne. Toutes les procédures et démarches nécessaires à l'octroi d'une autorisation similaire sur les sites de Strasbourg et de Luxembourg sont en cours.

Eu égard à la nature de la fonction de garde du corps ainsi qu'à divers aspects (gestion opérationnelle et fonctionnelle, formation continue impérative, nécessaire maintien d'une condition physique adéquate), il a été considéré approprié d'octroyer des postes AST3 temporaires aux agents chargés d'assurer la protection rapprochée du Président.

12 postes AST3 temporaires ont ainsi été mis à disposition de la DG SAFE pour constituer l'équipe de protection rapprochée du Président et toutes les procédures de recrutement sont en cours.

Dans l'attente de compléter toutes les procédures inhérentes aux recrutements, formations spécialisées, tests psychotechniques et port d'armes, des agents contractuels de la DG SAFE bénéficiant d'une expérience avérée dans ce type de mission ont été désignés afin de remplir les fonctions d'accompagnateurs (non armés) du Président

En outre, la DG SAFE s'est vue octroyer 34 postes SC et 1 poste AD par le budget rectificatif 2016, destinés au recrutement d'agents armés chargés d'assurer la sécurité des points stratégiques au sein des locaux du Parlement.

L'octroi de ces effectifs supplémentaires et la spécificité de leur mission ont mené à une révision de la structure de la DG SAFE par la création d'une nouvelle unité destinée à regrouper ce personnel. Le Bureau a ainsi approuvé en juin 2016 la création d'une nouvelle unité "Protection" au sein de la Direction A (PASS). Les procédures relatives au pourvoi du poste de Chef de cette unité ont été lancées fin 2016 et sont actuellement en cours de finalisation.

À noter que la sensibilité de ces nouvelles tâches assignées à la DG SAFE a mis en lumière le besoin de disposer d'une base réglementaire en matière de sécurité au sein de l'Institution afin de lui permettre de remplir sa mission délicate et complexe dans un cadre clair. Les services de la DG SAFE ont par conséquent œuvré, en étroite coopération avec le Service Juridique, à la rédaction d'une proposition de décision relative à la sécurité au sein du Parlement qui définit la base règlementaire sur laquelle la DG peut agir en ce qui concerne la protection des personnes, les évaluations de risques, l'utilisation d'armes de service, la conduite d'enquêtes, les demandes d'habilitation et de screening etc. Ce projet est en voie de finalisation et devrait être soumis au Bureau au cours du premier semestre 2017.

En outre, au cours de l'exercice 2016, trois postes de Chefs d'unité ont été pourvus au sein de la DG SAFE :

- Deux postes au sein de la Direction B, à savoir : les postes de Chef des unités « Prévention incendie Luxembourg » et « Prévention incendie Strasbourg » dont les fonctions sont assurées respectivement par M. Pascal de Backer et Mme Catherine Schaal.
- Le poste de Chef de l'unité « Évaluation des risques » devenu vacant suite au départ du titulaire le 1er septembre 2016. Toutes les procédures nécessaires ont été finalisées en 2016 et le nouveau Chef d'unité, M. Sole Andres, a pris fonction le 15 janvier 2017.

Reste par conséquent à pourvoir le poste de Chef de l'unité Sécurité et Sûreté Bruxelles, dont les fonctions sont assurées par M. Van Bastelaere (en tant que Chef d'unité faisant fonction depuis le 1er novembre 2016, par intérim auparavant).

En outre, la DG SAFE, qui n'avait reçu aucun nouveau poste depuis sa création, s'est vu octroyer 15 postes AST et 5 postes AD par le budget 2016. Ces postes ont tous été pourvus, essentiellement pour doter le service de protection rapprochée du Président, renforcer la Direction B - Prévention, Premiers secours et Sécurité incendie - ainsi que le secteur chargé de la sécurité des informations au sein de la Direction C - Stratégie et ressources - .

107 agents de surveillance et de préventions (agent contractuels GFI) ont également été recrutés afin d'assurer la sécurité des nouveaux bâtiments occupés par le Parlement, à savoir : le Wilfrid Martens, la Maison de l'histoire européenne et le centre de visiteurs. Toutes les dispositions nécessaires ont par ailleurs été prises pour assurer l'ouverture du Parliamentarium à Strasbourg et l'occupation du nouveau bâtiment HAV prévues pour le premier semestre 2017.

Il est important de souligner que 260 agents contractuels engagés avant 2015 se sont vus octroyer un contrat à durée indéterminé au cours de l'exercice 2016. En effet, lors de la définition du processus d'internalisation, en strict conformité avec les règles statutaires en vigueur, il avait été décidé de stabiliser rapidement les emplois des agents contractuels chargés des tâches de prévention et de surveillance. Il avait ainsi été convenu que ces derniers se verraient offrir un contrat à durée indéterminée au terme du deuxième renouvellement de leur contrat annuel initial.

Il faut également noter le départ à la retraite de Mme RATTI, Secrétaire générale adjointe et Directrice générale faisant fonction de la DG SAFE et la nomination de M. Elio Carozza en tant que Directeur général à compter du 1er novembre 2016. Le poste de Directeur Stratégie et Ressources (Direction C) qu'occupait M. Carozza est par conséquent devenu vacant, ce dernier faisant fonction jusqu'à son pourvoi.

2.2.1. Tableau des effectifs

	au 01/01/2015				au 01/01/2016			
	AD	AST	AST/SC	Total	AD	AST	AST/SC	Total
Postes permanents *	31	130		161	36	141	3 **	180
Postes temporaires		5		5		4		4
Total	31	135		166	36	145	3	184

* La DG SAFE s'est vu attribuer en 2016 : 5 postes AD, 15 postes AST ainsi que 4 postes AST par voie de redéploiement interne à l'Institution. 12 de ces postes AST ont été transformés en postes temporaires afin de doter le service de protection rapprochée du Président.

En outre, suite à l'adoption du BRS, la DG SAFE a reçu 34 postes SC et 1 poste AD.

À noter que, dans le cadre de la réduction des 5%, la DG SAFE a perdu 1 poste AST.

** La DG SAFE a procédé à 3 modifications de postes AST en AST-SC

2.2.2. Agents en poste au 31/12/2016

	AD	AST	AST/SC	Total	ETP
Fonctionnaires	30	118	7	155	155
Agents temporaires	1	5		6	6
- sur postes temporaires		4		4	4
- sur postes permanents					
- en compensation de temps partiel	1	1		2	*
Agents contractuels				573	573
END					
Intérimaires					
Total				734	732*

* l'ensemble des temps partiels sont compensés par les deux postes temporaires sur temps partiel

2.3. Exécution budgétaire 2016

A la date du 31 décembre 2016, les crédits initiaux de **31.891.250€** ont été ramenés à **25.656.250€** (voir point 2.3.1).

2.3.1. Crédits finaux et crédits initiaux

Les crédits finaux ont été diminués par rapport aux crédits initiaux d'un montant de 6.235.000€ (-19.5% des crédits initiaux) suite à différents mouvements de crédits vers d'autres postes budgétaires.

En effet, suite à l'examen approfondi de ses besoins en matière de maintenance et d'investissements, la DG SAFE a présenté une demande budgétaire en décembre 2014 d'un montant de 8.204.500€. Lors de l'établissement de l'état prévisionnel, l'autorité budgétaire a décidé d'octroyer un budget exceptionnel de 15 millions d'euros pour la réalisation d'investissements exceptionnels et urgents dans le domaine de la sécurité et de la cybersécurité. De ces 15 millions, 5.45 millions d'euros complémentaires ont été alloués à la DG SAFE sur le sous-poste 2140-08.

Le projet pluriannuel de modernisation globale et intégrée de contrôle d'accès, adopté par le Bureau le 9 mars 2015, prévoyait un planning des investissements ainsi que leur progressivité suivant les années avec pour 1^{ere} année pleine l'année 2017 - 2016 étant l'année de démarrage après d'importants travaux préparatoires. Le montant de 6.235.000€ correspond donc essentiellement aux crédits complémentaires reçus dans le budget 2016.

2.3.2. Crédits finaux et crédits engagés

Crédits finaux :	25.656.250 €
Crédits engagés :	24.280.059.82€
Taux d'exécution :	95 %

Le taux d'exécution est d'un très bon niveau et dans la lignée des années précédentes.

Le reliquat de crédits non engagés provient pour partie de :

- l'annulation de crédits lors de l'opération de report vers 2017 suite à une sous-exécution des prestations commandées (540.000€) ;
- de désengagements partiels de crédits suite à une utilisation inférieure aux prévisions (290.000€). Cette fonctionnalité, entrée en vigueur en 2016, permet de désengager partiellement les crédits et de ce fait de réduire le volume de crédits reportés à l'année suivante ;
- d'une marge laissée pour la conclusion de marchés en fin d'année (125.000€) ;
- et du report de certains marchés à 2017.

2.3.3. Crédits engagés et paiements effectués

Le taux de paiement s'établit à 74%. Ceci résulte du fait que :

- les factures correspondant aux prestations de sécurité et d'incendie de décembre 2016 ne sont payées qu'en janvier de l'année suivante (sous-postes 2026-01/02/03) ;
- la liquidation des dépenses 2016 des bureaux d'information découlant de l'addendum à l'arrangement administratif signé avec la DG COM de la Commission, ne sera effective qu'en novembre 2017 ;
- aux dates de fin/renouvellement des contrats non calquées sur l'année calendaire ;
- à la conclusion de plusieurs appels d'offre et des engagements correspondants en toute fin d'année.

2.3.4. Utilisation des crédits reportés automatiquement et non-automatiquement de 2015 à 2016

Le taux de paiement des crédits reportés est de 91,16% ce qui est légèrement supérieur à celui de 2015 et dans la lignée de ceux pratiqués les années antérieures.

Le montant de crédits non utilisés est dû pour l'essentiel à une sur-estimation des besoins faite par la Commission pour la gestion des Maisons de l'Europe dans le cadre de l'arrangement administratif (170.000€) et à des réceptions tardives d'équipements de sécurités ou de factures obligeant l'ordonnateur à réengager des crédits sur l'année courante (86.000€).

2.3.5. Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées

2.3.5.1 Situation des crédits de dépenses spécifiques/RA

2.3.5.2 Situation des crédits reportés sur dépenses spécifiques/RA

En 2016, la totalité des recettes inscrites au titre de la "*Situation des crédits reportés sur dépenses spécifiques/RA*" a été engagée (117.450,95€).

En 2016, 200.158,87€ ont été perçues au titre de recettes affectées au cours de l'exercice dont 67.170,21€ au cours du dernier mois. Sur ce total, 66,44% a été engagé en 2016. Dès lors un montant de 68.420,71€ est reporté à 2017.

2.4. Résultats obtenus

Au cours de l'exercice 2016, la DG SAFE a œuvré, d'une part, au développement et à la consolidation de chacun des 5 piliers de la stratégie fixée dans le Concept de sécurité globale et, d'autre part, à la mise en œuvre des diverses mesures de renforcement de la sécurité prises par le Parlement qui, en dépit du climat sécuritaire mouvementé, a maintenu sa volonté de rester ouvert, transparent et accessible.

I. Développement et consolidation de chacun des 5 piliers de la stratégie fixée dans le Nouveau concept de sécurité globale

1) L'internalisation :

Pour rappel, le plan d'action adopté par le Bureau en 2012 a été strictement respecté sous tous ses aspects (recrutement, budget etc.). L'internalisation a été finalisée à Bruxelles et à Strasbourg le 1er juillet 2015. Le Parlement assume depuis lors la gestion de la sécurité sous tous ses aspects à l'intérieur de ses bâtiments sur les sites de Bruxelles et Strasbourg avec son propre personnel.

En ce qui concerne Bruxelles et Strasbourg, l'exercice 2016 a représenté une année de consolidation axée sur le perfectionnement de la planification des ressources en fonction du calendrier parlementaire et la consolidation des interactions opérationnelles entre la cellule "Need to know", l'évaluation des risques, l'élaboration des avis de sécurité et la planification en vue d'adapter les mesures de sécurité et de fournir un service de sécurité sur mesure pour chaque évènement.

Le service planning a œuvré à la définition d'une planification annuelle qui serait affinée et adaptée au fur et à mesure des événements et visites ainsi que sur base de l'évolution sécuritaire et de l'évaluation des risques. Des avancées ont été réalisées à cet égard : les plannings individuels sont désormais établis pour deux mois et communiqués aux agents un mois à l'avance. La gestion du back-office a par ailleurs été améliorée de sorte à toujours être en mesure de faire face aux imprévus sans affecter la planification déjà établie et garantir ainsi pour tous les agents le juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En ce qui concerne le Luxembourg, le processus d'internalisation y était conditionné à l'état de sa politique immobilière, en particulier aux travaux de construction du nouveau bâtiment KAD. Par conséquent, le Bureau avait pris acte du fait que l'internalisation de la sécurité générale à Luxembourg ne pourrait être correctement évaluée et mise en œuvre avant l'achèvement des travaux du bâtiment KAD et le rassemblement de tous les services dans cet unique bâtiment.

Compte tenu du nombre et de la dispersion des bâtiments actuellement occupés, l'internalisation du Luxembourg exigerait aujourd'hui le recrutement d'environ 150 agents de surveillance et de prévention. Par contre, le nombre d'agents à recruter une fois les travaux du bâtiment KAD achevés et tous les services rassemblés dans cet unique bâtiment est estimé à 100.

L'occupation progressive du nouveau KAD devrait débuter fin 2017 pour une occupation complète envisagée en 2020. La date d'abandon des autres bâtiments actuellement occupés n'est, pour sa part, pas encore connue avec certitude.

Dans ces conditions, tenant compte que le contrat avec le prestataire de service externe chargé d'assurer la sécurité générale et incendie arrivera à échéance le 31 mars 2017, la procédure d'appel d'offre a été lancée au cours de l'exercice 2016 afin de garantir la continuité des services de sécurité à partir du 1er avril 2017.

2) La professionnalisation :

La politique de recrutement et de formation professionnelle mise en œuvre permet aujourd'hui à la DG SAFE de disposer d'un personnel multilingue, qualifié, spécialisé et bénéficiant d'une expérience avérée dans le domaine de la sécurité (que ce soit dans les forces de polices nationales des États membres ou dans les services de sécurité des autres institutions).

En outre, le Parlement dispense à tout ce personnel des formations qui tiennent compte des spécificités et exigences de l'activité parlementaire et visent à familiariser les agents avec les procédures, pratiques et méthodes de travail propres à l'Institution. Chaque agent a ainsi reçu en moyenne un peu plus de 70 heures de formation au cours de l'exercice de référence, pour un total global de 32.000 heures de formation dispensées (soit une augmentation de 100% par rapport à l'exercice précédent).

Il faut également noter l'organisation, le 16 octobre 2016, du premier Away Day de la DG SAFE. Cette journée de formation ouverte à l'ensemble du personnel affecté à Bruxelles avait pour but de conduire une réflexion commune sur la mission de la DG et ses défis futurs et d'encourager un degré de motivation élevé des agents en facilitant le partage d'information et d'une vision commune. Tenant compte de la spécificité de la mission de la DG SAFE et des contraintes d'un service assuré 24h/24h, cette formation a été organisée un dimanche.

En effet, le dimanche est apparu comme la seule journée qui permette de mettre en place un service de sécurité minimal nécessaire à la sécurisation du Parlement et de libérer le plus grand nombre de collègues pour leur permettre de participer. Il faut noter que la spécificité de la DG SAFE et de sa mission ont, à cette occasion, été reconnues par les autres services de l'administration, en particulier ceux de la Formation professionnelle au sein de la DG PERS qui ont grandement facilité l'organisation de cette journée. Cette spécificité a également été reconnue par les invités de haut niveau qui ont accepté d'intervenir au cours de cette journée, à savoir : les députés MM. Deprez et Tarabella, le Porte-parole du Parlement M. Duch et le Chef du Cabinet du Président Martin Schulz, M. Knudsen.

La professionnalisation s'étend également au domaine de la Prévention, premiers secours et sécurité incendie, bien que ce service reste externalisé. En effet, le management et mid-management de la Direction responsable (Direction B) a suivi des formations de pointe dans ce domaine d'activité. En outre, les agents de surveillance et prévention ont tous été formés aux techniques d'évacuation et de premiers secours et ce, en vue de permettre des synergies entre les différentes fonctions de sécurité ainsi qu'un service plus efficace à l'intention des députés et autres utilisateurs du Parlement. La DG SAFE a par ailleurs continué à développer son projet de dispositif d'évacuation basé sur la participation de volontaires et leur formation à cet effet. Dans ce cadre, un vaste programme de formation professionnelle dans le domaine de la sécurité incendie et du premiers secours a été développé.

Plusieurs types de formation ont été dispensés en 2016, à savoir :

1. formation de volontaires appartenant au personnel du Parlement aux techniques d'évacuation - 619 collègues formés, tous sites confondus - ;
2. la formation des agents de sécurité et du dispatching aux techniques d'évacuation - 483 collègues formés à Bruxelles et Strasbourg - ;
3. la formation des correspondants du réseau de sécurité à l'utilisation de la base de données permettant la gestion des volontaires à l'évacuation - 15 collègues formés à Bruxelles - .

3) Le changement de culture :

Le Concept de sécurité globale est axé notamment sur la nécessité de développer une nouvelle stratégie de communication visant à l'émergence d'une nouvelle culture de sécurité où les députés et les autres usagers du Parlement sont parties prenantes de la sécurité et concourent à son développement.

Cette nouvelle politique de sécurité passe par un dialogue constant entre la DG SAFE, les Groupes politiques et les services. Pour ce faire, les divers outils existants ont vu leur rôle accru au cours des exercices 2015 et 2016.

Le Security Management Steering Committee (SMSC) - composé de tous les Directeurs généraux, des Chefs de cabinet du Président et du Secrétaire général et des Secrétaires généraux des groupes politiques - et le Network of Security Correspondents - composé de tous les Directeurs Ressources et de représentants des groupes politiques - se sont à nouveau avérés essentiels pour assurer un contact permanent et une communication efficace entre les Groupes politiques, les DGs et les services du PE sur les questions relatives à la politique de sécurité et au renforcement des mesures de sécurité au sein de l'Institution. Une réunion réunissant les deux organes a par ailleurs été organisée au cours de l'exercice 2016.

À noter, la mise en place décidée par le SMSC, d'un système d'alerte SMS pour les communications urgentes relatives à la sécurité pour les Secrétaires généraux des Groupes politiques, les Cabinets du Président et du Secrétaire général, les Directeurs généraux et Chefs d'unité de l'administration.

Le rôle du service "Need to Know", considérablement consolidé au cours de l'exercice 2015, a continué à être essentiel en 2016, année au terme de laquelle il a par ailleurs été intégré à l'unité « Évaluations des risques ». Pour rappel, depuis le premier passage au niveau d'alerte jaune en janvier 2015, ce service a centralisé toutes les demandes de réunions, d'événements ou de manifestations culturelles soumises pour avis préalable à la DG SAFE et procédé au monitoring quotidien de leur nombre ainsi que de celui des personnes externes présentes au sein des locaux du Parlement afin de maintenir la limite permettant de réagir le plus aisément et le plus efficacement possible en cas d'incident majeur.

Ce service a géré au cours de l'année 2016, **4780** demandes d'événements impliquant la participation de **190.733** visiteurs externes (c.-à-d. nécessitant une accréditation).

4) L'évaluation des risques :

Les informations rassemblées par le service "Need to Know" permettent à la DG SAFE de disposer d'une vue d'ensemble à court, moyen et long terme de toutes les activités à venir et par conséquent de planifier, de procéder aux analyses de risques appropriées et de déployer les ressources nécessaires afin de fournir un service de sécurité performant et sur-mesure.

Depuis le premier passage de l'Institution au niveau d'alerte jaune, la DG SAFE établit systématiquement des avis pour tout événement organisé au sein du Parlement impliquant la participation de plus de 100 visiteurs externes. Dans le cadre de ces avis, la DG SAFE procède désormais systématiquement à des analyses de risques *ad hoc*.

L'intégration de la cellule « Need to Know » au sein de l'unité « Évaluations des risques » viendra renforcer davantage les synergies entre les différents services chargés d'évaluer et de garantir la compatibilité des événements organisés au sein du Parlement avec la vigilance requise par le contexte sécuritaire actuel.

Dans le courant de cet exercice, à la lumière des attentats survenus en mars 2016 à Bruxelles et de l'augmentation du niveau belge d'alerte national, des analyses de risques ont été réalisées pour divers bâtiments, entrées et zones (y inclus l'esplanade Solidarnosc) entourant le Parlement. Le risque pour les bâtiments nouvellement acquis a également été analysé. Ces analyses ont servi de base à la définition du déploiement des ressources, de la planification et aux dispositifs de sécurité spécifiques à chaque entité.

5) L'utilisation des nouvelles technologies :

Le projet iPACS (integrated Physical Access Control System - système intégré de contrôle d'accès physique) a été adopté par le Bureau le 9 mars 2015 en vue d'acquiescer de nouvelles techniques de sécurité et, par-là, de renforcer la sécurité de l'Institution en la dotant d'outils technologiques modernes, intégrés, non invasifs et capables d'assimiler les évolutions technologiques futures.

Conformément à la décision du Bureau, un planning a été établi qui prévoit une mise en œuvre progressive sur les trois lieux d'affectation et une durée globale estimée à 5 ans.

La mise en œuvre de ce projet avait déjà été entamée au cours de l'exercice 2015 avec la finalisation des procédures d'appel d'offres pour l'acquisition des outils informatiques et de l'expertise.

Au cours de l'exercice 2016, des procédures d'appel d'offres relatives au matériel technique ont été finalisées.

En outre, le Bureau a demandé de renforcer et de réorganiser les entrées de tous les immeubles du Parlement sur les trois lieux de travail sur base d'un nouveau concept de sécurité (voir point II. 2). Dans ce cadre, il faut noter que toutes les entrées des divers bâtiments du Parlement à Bruxelles rénovées au cours des exercices 2015 (entrées rue Wiertz et Altiero Spinelli du bâtiment ASP) et 2016 (JAN, WIB, ATR et Maison de l'histoire européenne) ont été, à cette occasion, équipées du nouvel équipement de contrôle d'accès et seront intégrées dans le nouveau système central tel qu'indiqué dans le cadre iPACS. Toutes les autres entrées sont par ailleurs en phase d'équipement, de même qu'une partie du bâtiment ASP.

La mise en production de nouveaux badges dotés d'une nouvelle technologie sécurisée sera réalisée de manière progressive au cours de l'exercice 2017, soit avec un léger retard par rapport au calendrier initial de mise en œuvre. Ce retard se justifie par le choix, effectué en étroite coopération avec la DG ITEC, de doter ces badges du « chip » issu de la toute dernière génération et des disponibilités de cette technologie de pointe sur le marché.

II. Mise en œuvre des diverses mesures de renforcement de la sécurité prises par le Parlement

Les mesures de renforcement prises par le Parlement à la mise en œuvre desquelles la DG SAFE a œuvré tout au long de l'exercice 2016 sont diverses et peuvent être distinguées comme suit :

- 1) mesures d'ordre politique dans le cadre des relations avec les autorités nationales des pays hôtes et les autres institutions ;
- 2) mesures destinées à renforcer les bâtiments du Parlement.

II. 1) - Mesures d'ordre politique

Le climat sécuritaire mouvementé a encouragé une coopération renforcée avec les autorités nationales des pays hôtes en matière de sécurité, en particulier avec les autorités belges.

Un Groupe de travail de haut niveau sur les questions de sécurité a été créé, composé d'un nombre très restreint de participants, à savoir le Vice-président Tajani, la Vice-présidente de la Commission Kristalina Georgieva, le Secrétaire général du Conseil Jeppe Tranholm-Mikkelsen et le Vice-Premier Ministre belge Jan Jambon.

Au cours de la dernière rencontre du Groupe de travail, divers points ont été débattus sur base d'un document conjointement établi par les Secrétaires généraux du Parlement, du Conseil et de la Commission, en particulier deux questions essentielles : la nécessité d'une définition claire et agréé du quartier européen et la mise en place d'une instance unique au sein des autorités belges pour l'examen, le suivi et la mise en œuvre de toute question liée à la sécurité de ce quartier.

D'autres questions de portée plus générale ont également été abordées telles que la couverture CCTV, les mesures de sécurité spécifiques aux événements se déroulant sur la voie publique, la formalisation d'un accord concernant une présence policière et militaire même dans une situation d'alerte minimale, le screening de sécurité des prestataires externes de service employés par les Institutions européennes.

Ces démarches ont été fructueuses à divers égards :

- Un mémorandum d'entente a été signé le 18 octobre 2016 entre les Institutions de l'Union et le ministère des Affaires étrangères belge en vue de prévoir un système de screening systématique de tous les prestataires externes de service employés par les institutions de l'Union ;
- Les autorités belges, dans le cadre d'une analyse approfondie relative à la couverture CCTV du quartier européen, ont sollicité les institutions afin qu'elles communiquent les besoins spécifiques et propres à leur périmètre immédiat ;
- Les autorités belges ont lancé une étude de sécurité ayant pour objectif de produire un cadre urbanistique pour les impératifs sécuritaires dans le quartier européen. Dans ce cadre, les besoins et impératifs des institutions ont été pleinement intégrés dans le cahier des charges ;
- Les autorités belges garantissent une présence militaire permanente autour des bâtiments du Parlement. Cette présence continuera d'être assurée en situation d'alerte minimale. Le Centre de Crise a par ailleurs annoncé aux Institutions Européennes la mise en place, à partir du 8 novembre 2016, d'un nouveau concept de sécurité établi par le Conseil National de Sécurité belge relatif au mode opératoire des forces militaires stationnées dans le quartier européen. Ce nouveau concept, plus adapté à la menace terroriste actuelle, s'articule autour de la mobilité des militaires qui effectueront désormais leur mission sous forme de patrouilles mobiles autour des bâtiments du Parlement ;

- Un local de repos accessible de l'extérieur et sans connexion avec l'intérieur a par ailleurs été créé dans le bâtiment ASP pour les forces armées belges présentes de façon permanente aux abords des bâtiments du Parlement.

En outre, le Bureau a adopté le 11 avril 2016 une série de mesures visant à renforcer la sécurité et le niveau de protection des bâtiments centraux du Parlement à Bruxelles et à Strasbourg contre les risques d'intrusion ou d'attentat par la création d'un périmètre autour de ce ceux-ci. S'agissant de mesures impactant l'accès et la circulation routière dans le périmètre externe des bâtiments, leur mise en œuvre requiert l'accord des autorités nationales belges et françaises.

Diverses démarches ont déjà été entamées au cours de l'exercice 2016 auprès des autorités belges et françaises pour défendre ces projets.

En effet, en ce qui concerne Bruxelles, le Président a adressé un courrier au Premier Ministre et les Vice-Présidents MM. Tajani, Sassoli et Wieland ont également écrit au Président de la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, le Secrétaire général et la DG SAFE ont rencontré le Commissaire du gouvernement bruxellois chargé des relations entre la Région et les Institutions européennes à ce sujet à diverses reprises.

Il faut noter la réalisation prochaine d'un premier résultat positif à Bruxelles, à savoir, l'acceptation par les autorités belges de « piétonner » la portion de la rue Wiertz comprise entre le rondpoint de la rue Vautier et le carrefour de la rue Montoyer. Cette piétonisation prévoit l'interdiction d'accès et de passage à tout véhicule motorisé, à l'exception des véhicules des services de secours et de sécurité, des pompiers et forces de l'ordre ainsi que des visites protocolaires. La mise en œuvre définitive de cette piétonisation nécessite toutefois en amont une étude de faisabilité, l'introduction d'une demande formelle aux autorités compétentes ainsi que l'obtention d'un permis de bâtir. Dans l'attente, il a été convenu qu'afin d'assurer une mise en œuvre immédiate, un système provisoire de fermeture de l'accès serait mis en place.

En ce qui concerne Strasbourg, divers contacts ont été pris avec les services de la Ville et Eurométropole concernant la protection de l'accès des bâtiments Louise Weiss et Winston Churchill et la construction de pavillons d'accueil et de contrôle sécurisés devant chaque bâtiment. Dans l'attente de la finalisation d'accords concernant l'utilisation d'une partie du domaine public située devant les parvis des bâtiments Louise Weiss et Winston Churchill et l'aménagement des voiries avoisinantes, un pavillon d'accueil et de contrôle temporaire a par ailleurs été mis en place en face du bâtiment Louise Weiss.

II.2) - Mesures destinées à renforcer les bâtiments du Parlement

En ce qui concerne les mesures relatives au renforcement des bâtiments, le Bureau a approuvé en avril dernier un update global de tous les travaux de sécurisation et investissements de sécurité approuvés précédemment pour Bruxelles et Strasbourg ainsi que leur planification pour les exercices 2016 et 2017.

En effet, le Bureau a pris depuis 2014 une série de décisions destinées à adapter le niveau de sécurité et de protection des bâtiments du Parlement, acquis et conçus avant la généralisation du terrorisme, aux nouvelles typologies de risques.

Le Bureau avait ainsi demandé de renforcer et de réorganiser les entrées de tous les immeubles du Parlement sur les trois lieux de travail sur base d'un nouveau concept de sécurité

capable de garantir à la fois un environnement de travail sûr et serein pour les activités parlementaires et le maintien de l'ouverture qui caractérise l'Institution. Le Bureau avait également demandé le renforcement des façades vitrées des bâtiments principaux du Parlement tant à l'aide de film anti-éclat que de vitrage pare-balle pour les points les plus sensibles.

Dans ce cadre, la DG SAFE a mandaté un expert en ingénierie de sécurité afin de procéder à des études détaillées de chaque bâtiment occupé par le Parlement et de recommander des mesures visant à renforcer à la fois la sécurisation des entrées et sorties, du périmètre et des façades vitrées.

Sur base de ces études, la DG INLO a étudié la faisabilité des questions soulevées par l'expert et procédé à des estimations de coûts des travaux qui ont ensuite été conjointement analysées par les deux DGs.

Cette méthode de travail et excellente coopération entre les DGs INLO et SAFE a rendu possible le réaménagement complet des entrées Simone Veil et rue Wiertz du bâtiment Altiero Spinelli (ASP) entre octobre 2015 et avril 2016 ainsi que l'établissement du plan global de travaux de sécurisation des infrastructures à Bruxelles et Strasbourg pour les exercices 2016 et 2017 soumis et approuvé par le Bureau en avril dernier.

Dans ce cadre, les entrées des bâtiments Jozsef Antall (JAN), Willy Brandt (WIB), Atrium (ATR) et de la Maison de l'histoire européenne ont été réaménagées au cours de l'exercice 2016 sur base du même concept de sécurité.

Les travaux de renforcement de la sécurité des entrées des immeubles de Strasbourg et des bâtiments périphériques à Bruxelles seront ensuite réalisés. En ce qui concerne Luxembourg, le concept de sécurité retenu est intégré dans les travaux de construction du KAD.

En ce qui concerne le renforcement des façades vitrées des bâtiments principaux du Parlement, les travaux ont d'ores et déjà été finalisés dans les bâtiments Trèves (TRI), Wiertz (WIE), Jozsef Antall (JAN), Willy Brandt (WIB) et Remard (RMD) à Bruxelles ainsi que dans les bâtiments Salvador de Madriaga (SDM) et Pierre Pflimlin (PFL) à Strasbourg. Tous les autres travaux seront réalisés de façon progressive et finalisés avant la fin de l'année 2017, dans le strict respect du calendrier approuvé par le Bureau.

3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ART 66.9 RF)

La mise en œuvre des normes minimales de contrôle est résumée à l'annexe 6.8.

Toutes les normes sont mises en œuvre. Il convient en particulier de souligner les éléments suivants :

- L'évaluation des risques de la Direction générale (réf. NMCI 6) ainsi que ceux des Directions, est réalisée annuellement et détaillée au sein du 'Risk Register'. Pour chaque risque un « action plan » et un timing de mise en œuvre est défini.
- Parmi les indicateurs de performances (réf. NMCI 5, 13 et 15) et malgré une charge de travail importante, sont à noter les faits suivants :
 - toutes des factures ont été payées dans un délai moyen de 13,49 jours ce qui est 3 jours de mieux que la moyenne du Parlement (16,85 jours) ;
 - aucune facture n'a donné lieu au paiement d'intérêt de retard ;
 - tous les mois des contrôles inopinés sont effectués pour vérifier la qualité des prestations des sociétés de sécurité (sécurité générale et incendie) ;

- toutes les dépenses facturées par la Commission dans le cadre de l'addendum à l'arrangement administratif pour la gestion des Maisons de l'Europe font l'objet d'un contrôle ex-post trimestriels ;
- les équipements achetés sont toujours payés a posteriori de leur livraison soit totalement, soit à réception provisoire à hauteur de 90%.

- La mise en œuvre du projet iPACS constitue un enjeu majeur pour la Direction générale. Ce projet d'une grande complexité et introduisant une toute nouvelle technologie a exigé pour la préparation de ces marchés un investissement en temps très élevé du personnel. Aussi pour la passation des marchés, il a été choisi de procéder à la remise en concurrence des entreprises sélectionnées. En 2016, quatre marchés ont été attribués suite à leur remise en concurrence pour un montant de près de 1.7 meuros.

- En ce qui concerne l'évaluation des activités (NMCI 14), peuvent être relevées :

- le changement des horaires d'ouverture des bâtiments entrepris en 2016 afin de tenir compte du rythme des activités. Ainsi bien que restants accessibles, les bâtiments sont à présents fermés en dehors des heures de travail et le week-end. Un exercice d'évaluation a été réalisé entre janvier et juin 2016 pour vérifier l'efficacité de la mesure ;
- la mise en œuvre d'un processus de contrôle mensuel des biens mis à l'inventaire couplé à la création d'un réseau de correspondants garantissant un meilleur suivi des biens. En 2016, 681 biens ont été mis à l'inventaire et 11 biens en ont été sortis ;

- En matière de communication (NMCI 8 et 12), il convient de noter l'organisation d'un workshop à l'attention de tous les acteurs financiers de la Direction générale. Son objectif était non seulement d'informer sur les modifications introduites dans le nouveau Règlement financier notamment en matière de passation de marchés mais également de rappeler les procédures internes à la DG comme par exemple l'importance du suivi des fiches de circulation des documents et des listes de contrôle, le conforme aux faits, les délégations de signature...

- Les nouveaux volets introduits depuis le 1er janvier dans les normes 10 et 11 restent encore à finaliser. En ce qui concerne la norme 10 sur la gestion de la continuité des activités, le Bureau du 3 mai 2016 ayant décidé du transfert de cette responsabilité au service central du Secrétaire Général, la DG SAFE est en attente des indications de gestion. En ce qui concerne la norme 11 sur la gestion des documents, la finalisation du plan de gestion est en cours de finalisation, lequel devrait intervenir courant 2017.

- En ce qui concerne l'évaluation des coûts et bénéfices des contrôles (réf. NMCI 15), elle repose sur une vigilance quotidienne de tous les acteurs financiers et en particulier de celui de l'ex-ante.

Au cours de l'année 2016, le service ex-ante a procédé à la vérification de 22 attributions de marchés, 161 engagements de dépense, 15 ordonnances de recouvrement et 374 ordonnances de paiement.

Aucune opération n'a fait l'objet « d'observations » ni de « non conforme » (voir annexe 6.3).

Ces évaluations donnent une assurance sur le fonctionnement efficient et efficace des systèmes de contrôle interne.

4. CONCLUSIONS

La lecture du présent rapport, met en lumière le travail réalisé au cours de l'année 2016 par la DG SAFE dans ses divers domaines d'activités et démontre qu'elle a su répondre aux attentes des autorités tout en faisant face à la complexité et la sensibilité d'une année marquée une nouvelle fois par un contexte sécuritaire difficile et de fortes tensions relevant des attentats terroristes perpétrés en Europe, en particulier à Bruxelles.

Dans ce contexte, l'Institution a conservé des niveaux d'alerte élevés et la DG SAFE a maintenu un dispositif renforcé tout au long de l'exercice qui a permis d'assurer un niveau adéquat de sécurité et de vigilance tout en garantissant la continuité des activités parlementaires et le maintien de l'ouverture du Parlement. En effet, au cours de l'année 2016, en dépit du contexte sécuritaire tendu, le Parlement a reçu en son sein près de 260.000 visiteurs au Parlementarium, 2600 groupes de visiteurs parrainés, 2200 groupes libres et 91.000 visiteurs individuels qui, avec les 5000 événements organisés par des Députés à titre individuels, représentent un total d'environ 500.000 visiteurs externes. Ceci sans compter les quelques 812 visites protocolaires assistées par les services de sécurité. Si l'on ajoute à ces visiteurs externes le flux des Députés et membres du personnel, il apparaît que le Parlement a accueilli en moyenne 11.000 personnes par jour au cours de l'exercice 2016.

Au niveau politique, une coopération renforcée avec les autres institutions de l'Union et les autorités nationales des pays hôtes en matière de sécurité, en particulier avec les autorités belges, a permis de réaliser des avancées considérables dans des domaines essentiels tels que la sécurisation des périmètres immédiats des immeubles du Parlement et du quartier européen dans son ensemble. Sont à souligner la signature en octobre 2016 entre les institutions de l'Union et le ministère des Affaires étrangères belge d'un accord relatif au contrôle de sécurité de tous les employés d'entreprises externes travaillant dans les institutions de l'Union ainsi que l'insertion du Parlement dans la circulaire ministérielle OOP21.10 qui lui permet désormais de faire exécuter certaines missions par son personnel de sécurité armé au même titre que le Conseil de l'Union et la Commission européenne.

Grâce à l'excellente coopération avec la DG INLO, un large processus de renforcement de la sécurité de tous les bâtiments du Parlement a pu être entamé et, dans ce cadre, nombre d'entrées ont été entièrement réaménagées. Ces nouvelles entrées, sans ternir l'image d'ouverture et de transparence que notre Institution souhaite préserver, projettent aujourd'hui une image beaucoup plus professionnelle, sérieuse et digne d'une Institution telle que le Parlement européen.

La DG SAFE a en outre consolidé sa structure avec le pourvoi de trois postes de Chefs d'unité et des divers postes octroyés par le budget 2016 et son budget rectificatif ainsi qu'avec le recrutement d'agents de surveillance et prévention chargés d'assurer la sécurité des bâtiments nouvellement occupés. Par ailleurs, le Bureau a approuvé la création d'une nouvelle unité "Protection" au sein de la Direction A (PASS) afin de regrouper les agents chargés d'assurer la protection rapprochée Président du Parlement européen ainsi que les agents armés qui seront déployés au sein des locaux de l'Institution afin d'y assurer la sécurité des points stratégiques.

Il faut également noter au cours de l'exercice de référence, l'octroi de contrats à durée indéterminée à 260 agents contractuels (soit plus de la moitié de la population actuelle) au terme du deuxième renouvellement de leur contrat annuel initial. Ceci traduit la volonté de stabiliser rapidement les emplois des agents contractuels chargés des tâches de prévention et de surveillance, dans le strict respect des règles statutaires en vigueur.

La DG SAFE n'a, en dépit du contexte, pas dévié de la stratégie fixée par le Concept de sécurité globale qui a, une fois de plus, démontré toute sa validité. Dans ce cadre, la politique de professionnalisation a été poursuivie et 32.000 heures de formation professionnelle ont été dispensées en 2016 (soit une augmentation de 100% par rapport à l'exercice précédent).

De même, les services ont continué à tendre vers l'objectif d'une planification annuelle qui serait affinée et adaptée au fur et à mesure des événements et visites mais aussi de l'évolution sécuritaire et de l'évaluation des risques sans pour autant perturber la planification déjà établie, et ce, en vue de garantir ainsi pour tous les agents un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée

En outre, consciente que la sécurité au Parlement se doit d'être fondée sur les principes de légalité, de transparence, de proportionnalité et de responsabilité et soucieuse d'exercer sa mission complexe et délicate dans un cadre clair et transparent, la DG SAFE a œuvré, en étroite coopération avec le Service Juridique, à l'élaboration d'une proposition de décision relative à la sécurité au sein du Parlement qui définit la base réglementaire sur laquelle elle peut agir dans tous ses domaines de compétences. Ce projet est en voie de finalisation et devrait être soumis au Bureau au cours du premier semestre 2017.

Enfin, la gestion budgétaire a maintenu le haut niveau de performance démontré lors de l'exercice précédent. En effet, le taux d'exécution dépasse 95%, aucun avis ou observations n'a été formulé par les vérificateurs ex-ante et aucun intérêt de retard n'a dû être supporté. Les crédits initiaux ont été réduits d'environ 6.000.000 € En effet, suite à l'examen approfondi de ses besoins en matière de maintenance et d'investissements, la DG SAFE a présenté une demande budgétaire en décembre 2014 d'un montant de 8.204.500€ Lors de l'établissement de l'état prévisionnel, l'autorité budgétaire a décidé d'octroyer un budget exceptionnel de 15 millions d'euros pour la réalisation d'investissements exceptionnels et urgents dans le domaine de la sécurité et de la cybersécurité. De ces 15 millions, 5.45 millions d'euros complémentaires ont été alloués à la DG SAFE sur le sous-poste 2140-08.

Le projet pluriannuel de modernisation globale et intégrée de contrôle d'accès, adopté par le Bureau le 9 mars 2015, prévoyait un planning des investissements ainsi que leur progressivité suivant les années avec pour 1ere année pleine l'année 2017 - 2016 étant l'année de démarrage après d'importants travaux préparatoires.

Le montant d'environ 6 millions d'euros correspond donc essentiellement aux crédits complémentaires reçus dans le budget 2016.

5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ

Je soussigné Elio Carozza

Directeur général de la DG SAFE

en ma qualité d'ordonnateur délégué déclare par la présente que j'ai l'assurance raisonnable que :

- a) les informations contenues dans le rapport donnent une image fidèle de la situation ;
- b) les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière
- c) les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

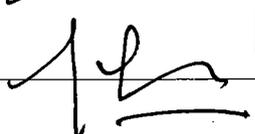
Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme, par exemple, les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex-post et des observations du Service d'audit interne ainsi que les enseignements retirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'institution.

Toutefois les qualifications/observations suivantes doivent être relevées : *[le cas échéant]. [L'ordonnateur délégué pourra au titre des qualifications relever notamment les risques particuliers auxquels l'exécution de ses crédits aurait été exposée, ou relever des dysfonctionnements ; dans ce cas, elles doivent être accompagnées de l'indication des mesures prises ou envisagées par l'ordonnateur délégué pour y remédier].*

Fait à *Bruxelles*
le *2.2.2017*
Signature

Elio CAROZZA
Directeur général
DG SAFE



6. ANNEXES

6.1 Relevés d'exécution budgétaire 2016

Poste	Intitulé	Crédits Initiaux	Virements + Budg. Suppl.	Crédits Actuels	Engagements Contractés	% Util.	Paiements Effectués	Soldes des Engag. E.C.	Crédits Disponibles
02...	IMMEUBLES, MOBILIER, EQUIPEMENT ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT								
020..	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES								
0202.	FRAIS AFFERENTS AUX IMMEUBLES								
02026	SECURITE ET SURVEILLANCE DES IMMEUBLES								
	Total Poste 02026	16.760.000,00	0,00	16.760.000,00	16.231.922,34	96,85	14.706.293,88	1.525.628,46	528.077,66
021..	INFORMATIQUE, EQUIPEMENT ET MOBILIER								
0210.	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS								
02102									
	Total Poste 02102	290.000,00	0,00	290.000,00	286.309,70	98,73	116.825,19	169.484,51	3.690,30
02105									
	Total Poste 02105	100.000,00	100.000,00-	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
	Total Article 0210.	390.000,00	100.000,00-	290.000,00	286.309,70	98,73	116.825,19	169.484,51	3.690,30
0214.	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES								
02140	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES								
	Total Poste 02140	13.654.500,00	6.150.000,00-	7.504.500,00	6.845.131,53	91,21	2.626.678,85	4.218.452,68	659.368,47
	Total Chapitre 021..	14.044.500,00	6.250.000,00-	7.794.500,00	7.131.441,23	91,49	2.743.504,04	4.387.937,19	663.058,77
023..	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT								
0238.	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF								
02380	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF								
	Total Poste 02380	536.750,00	15.000,00	551.750,00	540.900,00	98,03	397.878,74	143.021,26	10.850,00
	Total Titre 02...	31.341.250,00	6.235.000,00-	25.106.250,00	23.904.263,57	95,21	17.847.676,66	6.056.586,91	1.201.986,43

Poste	Intitulé	Crédits Initiaux	Virements + Budg. Suppl.	Crédits Actuels	Engagements Contractés	% Util.	Paiements Effectués	Soldes des Engag. E.C.	Crédits Disponibles
03...	DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS GENERALES								
032..	EXPERTISE ET INFORMATION : ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION								
0320.	ACQUISITION D'EXPERTISE								
03200	ACQUISITION D'EXPERTISE								
	Total Poste 03200	550.000,00	0,00	550.000,00	375.796,25	68,33	222.720,45	153.075,80	174.203,75
	Total Titre 03...	550.000,00	0,00	550.000,00	375.796,25	68,33	222.720,45	153.075,80	174.203,75
	Total Général	31.891.250,00	6.235.000,00-	25.656.250,00	24.280.059,82	94,64	18.070.397,11	6.209.662,71	1.376.190,18

Poste	Intitulé	Crédits Reportés	Crédits Actuels	Engagements Contractés	Paiements Effectués	% Util.	Reste à payer	Reliquat de Conversion
02...	IMMEUBLES, MOBILIER, EQUIPEMENT ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT							
020..	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES							
0202.	FRAIS AFFERENTS AUX IMMEUBLES							
02026	SECURITE ET SURVEILLANCE DES IMMEUBLES							
	Total Poste 02026	1.624.763,50	1.624.763,50	1.624.763,50	1.419.986,50	87,40	204.777,00	0,00
021..	INFORMATIQUE, EQUIPEMENT ET MOBILIER							
0210.	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS							
02102								
	Total Poste 02102	60.367,29	60.367,29	60.367,29	59.988,65	99,37	378,64	0,00
0214.	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES							
02140	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES							
	Total Poste 02140	2.677.959,74	2.677.959,74	2.677.959,74	2.489.787,64	92,97	188.172,10	0,00
	Total Chapitre 021..	2.738.327,03	2.738.327,03	2.738.327,03	2.549.776,29	93,11	188.550,74	0,00
023..	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT							
0238.	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF							
02380	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF							
	Total Poste 02380	56.193,95	56.193,95	56.193,95	55.726,32	99,17	467,63	0,00
	Total Titre 02...	4.419.284,48	4.419.284,48	4.419.284,48	4.025.489,11	91,09	393.795,37	0,00

Poste	Intitulé	Crédits Reportés	Crédits Actuels	Engagements Contractés	Paiements Effectués	% Util.	Reste à payer	Reliquat de Conversion
03...	DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS GENERALES							
032..	EXPERTISE ET INFORMATION : ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION							
0320.	ACQUISITION D'EXPERTISE							
03200	ACQUISITION D'EXPERTISE							
	Total Poste 03200	75.036,00	75.036,00	75.036,00	71.709,76	95,57	3.326,24	0,00
	Total Titre 03...	75.036,00	75.036,00	75.036,00	71.709,76	95,57	3.326,24	0,00
	Total Général	4.494.320,48	4.494.320,48	4.494.320,48	4.097.198,87	91,16	397.121,61	0,00

Poste	Intitulé	Virements	Crédits an. cumulés.	Crédits Actuels	Engagements Contractés	% Util.	Paiements Effectués	Soldes des Engag. E.C.	Crédits Disponibles
02...	IMMEUBLES, MOBILIER, EQUIPEMENT ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT								
020..	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES								
0202.	FRAIS AFFERENTS AUX IMMEUBLES								
02026	SECURITE ET SURVEILLANCE DES IMMEUBLES								
	Total Poste 02026	0,00	186.227,71	186.227,71	117.807,00	63,26	117.807,00	0,00	68.420,71
021..	INFORMATIQUE, EQUIPEMENT ET MOBILIER								
0214.	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES								
02140	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES								
	Total Poste 02140	0,00	13.931,16	13.931,16	13.931,16	100,00	0,00	13.931,16	0,00
	Total Titre 02...	0,00	200.158,87	200.158,87	131.738,16	65,82	117.807,00	13.931,16	68.420,71
	Total Général	0,00	200.158,87	200.158,87	131.738,16	65,82	117.807,00	13.931,16	68.420,71

Poste	Intitulé	Crédits Initiaux	Crédits Actuels	Engagements Contractés	Paiements Effectués	% Util.	Soldes des Engagements	Crédits disponibles
02...	IMMEUBLES, MOBILIER, EQUIPEMENT ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT							
020..	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES							
0202.	FRAIS AFFECTES AUX IMMEUBLES							
02026	SECURITE ET SURVEILLANCE DES IMMEUBLES							
	Total Poste 02026	94.762,40	94.762,40	94.762,40	94.762,40	*****	0,00	0,00
021..	INFORMATIQUE, EQUIPEMENT ET MOBILIER							
0214.	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES							
02140	MATERIEL ET INSTALLATIONS TECHNIQUES							
	Total Poste 02140	22.688,55	22.688,55	22.688,55	22.688,55	*****	0,00	0,00
	Total Titre 02...	117.450,95	117.450,95	117.450,95	117.450,95	*****	0,00	0,00
	Total Général	117.450,95	117.450,95	117.450,95	117.450,95	*****	0,00	0,00

Poste	Intitulé		Crédits Reportés	Crédits Actuels	Engagements Contractés	Paiements Effectués	% Util.	Reste à payer
02...								
020..								
0202.								
02026								
	Total Poste	02026	95.912,47	95.912,47	95.912,47	46.089,33	48,05	49.823,14
	Total Article	0202.	95.912,47	95.912,47	95.912,47	46.089,33	48,05	49.823,14
	Total Chapitre	020..	95.912,47	95.912,47	95.912,47	46.089,33	48,05	49.823,14
	Total Titre	02...	95.912,47	95.912,47	95.912,47	46.089,33	48,05	49.823,14
	Total Général		95.912,47	95.912,47	95.912,47	46.089,33	48,05	49.823,14

6.2. Rapport sur les délais de paiement

<u>Factures payées en 2016</u>		Intérêts de retard à payer d'office (>200€)	Intérêts de retard à payer à la demande (<=200€)	Pas d'intérêts de retard à payer	Total
Endéans le délai	Nombre de factures			483	483
	Montant total des factures (EUR)			22.747.739,85	22.747.739,85
Hors délai	Nombre de factures				
	Montant total des factures (EUR)				
	Montant des intérêts de retard (EUR)				
Nombre total de factures				483	483
Montant total des factures (EUR)				22.747.739,85	22.747.739,85

6.3. Liste des exceptions - dérogations à la réglementation

Dérogations aux procédures

Les décisions dérogeant aux procédures établies et aux réglementations applicables							
Réf. document (réf. Finord, contrat, etc.)	Ordonnateur compétent	Objet	Montant	Avis vérificateurs		Décision	
				conforme avec observation / non conforme	Justification	Ordonnateur compétent	Justification
EP/DGPRES/ SEC/FOUR/ 2012/053/ LOT1/EXT	Elio Carozza	Achats de tenues de service pour les agents de sécurité	380.000,-€	conforme	134.1.f (i) Avis d'attribution de marché OJEU 2016/S 079-139481	Elio Carozza	Il s'agit ici de livraisons complémentaires article 134.1.f (i) du RAP pour lesquelles le changement de fournisseur obligerait le pouvoir adjudicateur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques différentes entraînant une incompatibilité. Ce besoin complémentaire est rendu nécessaire du fait d'une augmentation du nombre d'agents recrutés (+150) et d'un turnover plus élevé qu'estimé. Le montant supplémentaire afin de couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année 2016 est de 380.000 €; l'appel d'offres ouvert (2016-006) pour les fournitures étant en préparation à l'époque de la conclusion de cette PN.
EP/DGSAF E/DIRA/FO UR/2016-002 CAT 1	Elio Carozza	Achat d'armes et munitions	27.000 €	Conforme		Elio Carozza	Demande d'offre faite directement à l'importateur.

Renonciations/annulations de créance

Les procédures de renonciations/annulations de créance				
Réf. document (réf. Finord)	Ordonnateur compétent	Objet	Montant	Justification de l'ordonnateur quant à la renonciation/annulation
2015/5018/106	Francesca RATTI	Abandon de créance (Comite Économique et social)	4.068,00 €	Suite à la décision du Secrétaire général du 26/01/2016 d'autoriser le CESE à bénéficier (à compter du 01/01/2015) des services de sécurité à titre gracieux lors de la tenue de ses réunions dans les locaux du PE, les ordres de recouvrement postérieurement émis ont été annulés.
2015/5019/106			24.330,50 €	
2013/5056/106	Francesca RATTI	Abandon de créance (Comite des Régions)	32.720,00 €	Suite à la décision du Secrétaire général du 26/01/2016 d'autoriser le CdR à bénéficier (à compter du 01/01/2015) des services de sécurité à titre gracieux lors de la tenue de ses réunions dans les locaux du PE, une négociation entre le PE et le CdR a eu lieu pour permettre le règlement des ordres de recouvrement (OR) « ouverts ». En raison de l'impossibilité pour le CdR d'acquitter les OR antérieurs à 2015, il a été décidé : - l'annulation des OR émis par le PE avant 2015, - et le paiement par le CdR des OR de 2015 dont le montant équivalait à la somme de ceux des années précédentes.
2014/7614/585			10.848,00 €	
2014/7615/106			14.240,00 €	
2014/7631/106			14.779,50 €	

RAA ANNUEL 2016
ANNEXE 6.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DE LONGUE DUREE

Contractant	Objet	Durée		Valeur totale marché	Dépense contractuelle pour 2016	Type de renouvellement	Description des mesures de contrôle
		Contrat	Marché				
G4S Security Solutions (10117)	<p style="text-align: center;"><u>Contrat-cadre</u> EP/DGPRES/G/SER/2011-64 Prestations de sécurité générale(domaine 1), incendie (domaine 2) + maintenance systèmes radiocommunication et contrôle de rondes (domaine 3) au Luxembourg.</p> <p style="text-align: center;">(Indiqué sur reporting-2015) (Fin contrat 31/03/2017)</p>	5 ans	5 ans	48.122.030,00 €	7.191.539,64 €	5 x 12 Renouvellement automatique	<p>Tous les domaines sont soumis à l'approbation des services par les unités opérationnelles responsables.</p> <p>De plus, en fonction des domaines, les mesures suivantes sont également utilisées afin d'assurer un contrôle :</p> <p>Domaines 1 et 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Logiciel de contrôle de rondes 2) Système de pointage de type biométrique 3) Contrôles inopinés par le Parlement Européen <p>Domaine 3</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Bon de travail 2) Fiche d'incidents 3) Note technique 4) Rapport de réunion/trimestriels de synthèse/annuel
<p>Sipro Sigurenza Professionale S.r.L. Unipersonale (97887) Jusqu'au 30/04/2016 Securpol Group (103536) A partir du 01/05/2016</p>	<p><u>Contrat direct</u> <u>PO/2013-11-SEC/ROM/LOT3</u> Prestations de gardiennage et accueil pour le Bureau d'Information du PE à Milan (Indiqué sur reporting 2015) (Fin contrat 31/10/2018)</p>	5 ans	5 ans	400.000 €	<p>Sipro 28.621.08 € Securpol 21.468.25 €</p>	Renouvellement automatique	- Approbation des "time sheets" par le service responsable.

RAA ANNUEL 2016
ANNEXE 6.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DE LONGUE DUREE

Contractant	Objet	Durée		Valeur totale marché	Dépense contractuelle pour 2016	Type de renouvellement	Description des mesures de contrôle
		Protocole	Protocole				
CE/COMM	<p><u>Protocole d'accord PE-CE/COMM</u></p> <p>Arrangement administratif pour la sécurité (Volet gardiennage) dans les "Maisons de l'Union européenne"</p> <p>(Addendum Protocole d'accord-2007 entrée en vigueur le 1 mars 2014) (Indiqué sur reporting 2015)</p>	Indéterminé		Sera connue en nov. 2017 après le processus de régularisation	1.531.086,10 €	Renouvellement automatique	L'addendum à l'arrangement administratif prévoit en son article 6 que le PE se réserve le droit de procéder à des contrôles par échantillonnage (selon une méthode à convenir entre les Institutions). Les ordonnateurs chefs de file et gestionnaires des contrats prennent les dispositions appropriées afin de mettre à tout moment à disposition les pièces justificatives à l'appui des ordres de paiement à tout agent représentant l'ordonnateur responsable du PE en leur donnant accès aux pièces originales sur place dans les Maisons de UE ou bien aux copies par voie électronique. A cela s'ajoutent des réunions et échanges d'informations sur base régulière, entre les services responsables de la DG COMM (CE) et l'Unité Budget de la DG SAFE

Annexe 6.5 : Rapport sur les Procédures négociées exceptionnelles (visées par les articles 134 et 135 des RAP).

Direction générale de la sécurité et de la protection

Nom/s de/s l'attributaire/s	Montant	Base juridique	Motif	Candidats		Critères d'acceptabilité	Référence du Marché	Date Avis FMP
				Invités	Pour négociation			
TORFAL	€380.000,00	PN article 134 1.f)	Additional deliveries intended as extension of existing supplies where a change of supplier would oblige to acquire supplies with different technical characteristics.	1	1	Identical offer and price under conditions of FWC 2012-053	EP/DGPRES/SEC/FOUR/2012-053/Lot1	Avis négatif le 28/04/2016
TORFAL	€20.000,00	PN article 134 1.c)	Besoins urgents à couvrir en l'attente de la décision d'attribution de l'AO en cours	1	1	Identical offer and price under conditions of FWC 2012-053	EP/DGSAFE/DIRC/FOUR/2012-053/1 lot 3	n.a. (<= 135.000 €)
W.I.S. SICHERHEIT+SER VICE CO	€1.498,44	PN article 134.1 i)	Informations ne pouvant être divulguées	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/FOUR/2016-005	n.a. (<= 135.000 €)

ELEKTRO ROSEMEYER	Reparation système de sécurité	€4.113,13	PN article 134.1.i)	Informations ne pouvant être divulguées	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/ FOUR/2016-008	n.a. (<= 135.000 €)
ELEKTRO ROSEMEYER	Renforcement de mesures de sécurité	€4.878,10	PN article 134 1.i)	Informations ne pouvant être divulguées	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/ FOUR/2016-050	n.a. (<= 135.000 €)
MAGNEY	Renforcement de mesures de sécurité	€4.015,05	PN article 134 1.i)	Informations ne pouvant être divulguées	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/ FOUR/2016-051	n.a. (<= 135.000 €)
MEINOLF DACHTECHNIK	Renforcement de mesures de sécurité	€710,00	PN article 134 1.i)	Informations ne pouvant être divulguées	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/ FOUR/2016-052	n.a. (<= 135.000 €)

BRAMMERTZ	Renforcement de mesures de sécurité	€3.835,00	PN article 134 1.i)	Informations ne pouvant être divulguées	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/FOUR/2016-053	n.a. (<= 135.000 €)
ELEKTRO ROSEMEYER	Renforcement de mesures de sécurité	€707,91	PN article 134 1.i)	Informations ne pouvant être divulguées	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/FOUR/2016-054	n.a. (<= 135.000 €)
ABIOVA	Maintenance des lecteurs de pointage Abiova pour le site de Bruxelles et Strasbourg.	€59.440,00	PN article 134 1.b.iii)	Abiova est le propriétaire du programme	1	1	offre conforme et prix acceptable	EP/DGSAFE/UTSI/SER/2016-018	n.a. (<= 135.000 €, marchés antérieurs compris depuis 2013 compris)

6.6 Résultat des évaluations ex-post

NON APPLICABLE

Annexe 6.7. – FONCTIONS SENSIBLES

La DG SAFE a conduit son exercice d'évaluation des fonctions sensibles en 2016. Les questionnaires ont fait l'objet d'une réévaluation complète de la part des Directeurs et Chefs d'Unités.

Comme déjà mentionné dans les rapports de 2014 et de 2015, une lecture plus large du questionnaire a été nécessaire en raison de son angle très financier qui s'applique difficilement aux activités de la DG SAFE.

Il a en effet souvent été considéré comme difficile voire impossible de répondre à un grand nombre de questions en raison de leur angle très financier ne s'appliquant pas au caractère spécifique des activités de la DG SAFE, en outre, de nature souvent hautement confidentielle. Dans ce contexte, les postes de Directeurs n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

L'évaluation de la sensibilité des postes amène aux conclusions suivantes :

– Chefs d'Unité et autres acteurs financiers :

Après l'évaluation, aucun poste ne laisse apparaître un risque résiduel non acceptable. Les outils et les instructions spécifiques mis en place à la DG SAFE concernant le degré de compétences (plafond des subdélégations pour les actes budgétaires et les actes légaux prévus par le Règlement Financier) ainsi que les guidelines pour le traitement des dossiers financiers (check-lists, fiche de circulation, tableau des acteurs financiers etc.) sont en vigueur et respectés par tous. En outre les Chefs d'Unité et Responsables d'Unités assurent, inter alia, la gestion opérationnelle de leurs activités. Toutes les décisions stratégiques sont supervisées par leur Directeur respectif voire par le Directeur Général.

– Postes opérationnels et administratifs :

Après l'évaluation, aucun poste ne laisse apparaître un risque résiduel. Chaque poste est sujet à un contrôle du supérieur hiérarchique.

Annexe 6.8. Évaluation de la mise en œuvre des normes minimales de contrôle interne

Tableau synoptique d'évaluation

N° norme 2014	N° norme 2002	achevée	presque	en partie	démarrée	à démarrer / NA
Section 1: Mission et valeurs						
1. Mission	2	X				
2. Valeurs éthiques et organisationnelles	1	X				
Section 2: Ressources humaines						
3. Affectation du personnel et mobilité	3	X				
4. Évaluation et développement du personnel	3, 4	X				
Section 3: Processus de planification et gestion des risques						
5. Objectifs et indicateurs de performance	7, 9, 10	X				
6. Processus de gestion des risques	11	X				
Section 4: Opérations et activités de contrôle						
7. Structure opérationnelle	5, 6	X				
8. Processus et procédures	15, 18	X				
9. Supervision par le management	17	X				
10. Continuité des opérations	19			X		
11. Gestion des documents	13			X		
Section 5: Information et reporting financier						
12. Information et communication *	13, 14	X				
13. Information comptable et financière	12	X				
Section 6: Évaluation et audit						
14. Évaluation des activités	n/a	X				
15. Évaluation des systèmes de du contrôle interne	20, 22	X				
16. Rapports d'audit	21	X				

* achevée pour les systèmes d'information gérés par la DG SAFE

Commentaires sur le résultat de l'exercice annuel de l'autoévaluation des NMCI adoptées par le Bureau le 16 juin 2014 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2015.

Toutes les normes sont mises en œuvre. Toutefois pour les normes 10 et 11, les nouveaux volets applicables depuis le 01^{er} janvier 2015, restent à finaliser (voir §3 du RAA).

N°	UNITES	OBJET	TYPE DE PROCEDURE	TYPE CONTRAT	DUREE CONTRAT	STATUT au 31.12.2016
1	DIR B + UTSI	Système de comptage des personnes à BXL (new) et STR (replacement)	PO	Direct	1 an	Reporté à 2017
2	USL/UPIL	Sécurité générale, incendie et rondes externes à LUX	PO	Cadre	4 ans	En cours d'évaluation
3	UTSI	Maintenance des équipements de sécurité à STR	PO	Cadre	4 ans	Publié
4	RH&P	Tenue de service des agents de sécurité (costumes LOT 1 + chaussures LOT 2 + outerwear LOT 3)	PO	Cadre	4 ans	Lots 1 et 2 attribués
5	USB	Matériels et équipements divers pour les agents de sécurité (oreillettes, radios, etc.)	PO	Cadre	4 ans	Reporté à 2017
6	USB	Gilets Pare-balles	PN 136bis	Cadre	4 ans	Attribué
7	UTSI	Intégrateur informatique	PO	Cadre	4 ans	Suspendu
8	UTSI	Uniformisation des réseaux radio sur les 3 sites	PO	Direct	1-2 ans	Reporté à 2017
9	UTSI	iPACS/PhySec4EP : procédures de remise en concurrence du contrat-cadre	-	Spécifique	-	4 procédures attribuées
10	UTSI	Sécurisation de deux entrées	PN 136bis	BdC	Ponctuel	Attribué
11	DIR B	Chasubles pour exercices d'évacuation	PN 137.1	Cadre	4 ans	Attribué
12	DIR A + UTSI	Radios et accessoires Bxl Str	PN 137.2	BdC	Ponctuel	Attribué
13	DIR B	Malettes pour stockage chasubles	PN	Cadre	4 ans	En cours d'évaluation
14	UTSI	Maintenance des lecteurs de pointage	PN 134.1.b)	Direct	4 ans	Attribué
15	USS	Barrières métalliques (dites Vauban ou Nadar)	PN 137.2	BdC	Ponctuel	Attribué
UTSI Unité "Technologies et sécurité de l'information" USB Unité "Sécurité Bxl" UPIL Unité "Prévention incendie Luxembourg" USL Unité "Sécurité Lux" RH&P Personnel & planning			PO : ouverte PR : restreinte en 2 phases PR : restreinte dans le cadre d'un AMI PN 136bis : négociée avec 5 candidats PN 137.2 : négociée avec 1 candidat PN 137.1 : négociée avec 3 candidats PN 134.1.b) : négociée justifiée par exclusivité, propriété intellectuelle En bleu : new ou modifié par rapport au tableau précédent			